

EDITO



Les dispositifs médico-sociaux sont à des années-lumière des idées reçues qui les jugent « cloisonnés, résistants au changement et repliés sur eux même ».

En accompagnant les stagiaires au plus près de leurs préoccupations, en refusant de s'enfermer dans les préjugés, en se formant aux évolutions, en prenant en compte la personne dans son ensemble, en croisant les expertises d'équipes

pluri-disciplinaires, en innovant, et ce depuis plus de 80 ans, le secteur de la réadaptation professionnelle, ou plutôt de l'accompagnement à la formation professionnelle adaptée et inclusive, revendique à raison dynamisme et vision ambitieuse et novatrice.

Avec l'arrivée de France Travail, la Fagerh s'affirme comme un acteur central de la formation et de l'accompagnement professionnel inclusif, un partenaire clé du service public de l'emploi et des entreprises.

Plus que jamais, son objectif est de répondre aux exigences et besoins des stagiaires aux parcours parfois chaotiques et semés d'embûches, sans jamais renoncer.

Bénédicte Pewzer
Présidente de la Fagerh

FAITS MARQUANTS 2022-2023

JRP 2022 - octobre, Paris

Coopérer sur un territoire, apporter des réponses de proximité

Rendez-vous biennal des professionnels du secteur (ESRP, ESPO, Ueros, MDPH, Service Public de l'Emploi...) les rencontres ont fait salle comble au ministère des solidarités et elles étaient aussi retransmises en visio pour permettre une participation à distance. La thématique de ces journées d'études, la collaboration avec les acteurs de proximité, est un des axes de transformation encouragé par le décret.

ARRÊTÉ DU 17-11-22 DECRYPTAGE

UNE NOUVELLE IMPULSION POUR LA TRANSFORMATION DU SECTEUR

D'ores et déjà en vigueur, le texte a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des ouvertures encouragées par le décret du 2 octobre 2020. Ainsi, l'arrêté spécifie certaines modalités de travail et de fonctionnement des ESRP et des ESPO, apporte des précisions sur les prestations d'évaluation-conseil et explicite les relations des établissements avec les MDPH.



LA RECONNAISSANCE DE LA FONCTION
RESSOURCE DES ÉTABLISSEMENTS

Arrêté du 17 novembre 2022 : une nouvelle impulsion à la transformation du secteur

Ce texte a pour objectif de faciliter les évolutions du secteur de la réadaptation professionnelle portées par le décret du 2 octobre 2020. Il spécifie certaines modalités de fonctionnement, apporte des précisions sur les prestations d'évaluation-conseil et encourage la coopération des ESPO et ESRP avec les MDPH et le service public de l'emploi. Après avoir activement contribué à la rédaction de l'arrêté, la Fagerh se mobilise pour concevoir et mettre à disposition auprès du réseau les outils cadrant sa mise en œuvre (conventions type, formalisation de prestations courtes...).

Congrès de la Fagerh - Mai 2023 - La Seyne-sur-mer

Accompagner aujourd'hui ! Stagiaires et professionnels, construisons ensemble les établissements et services de demain

Depuis plusieurs années, la Fagerh s'engage pour mieux intégrer les personnes en situation de handicap dans ses travaux et apprendre de leurs expériences. Des stagiaires de la région PACA, des pair-aidants et des élus aux Conseils de la Vie Sociale ont été partie prenante de l'organisation et du programme du congrès 2023. Ils sont par leurs interventions, leurs témoignages et leurs contributions, indispensables à la réussite de nos rencontres.



LES ENJEUX

UN ACCOMPAGNEMENT POUR TOUS

Esat : encourager les collaborations

Pour favoriser les rapprochements entre les deux réseaux, Andicat (Association nationale des directeurs et cadres d'Esat) et la Fagerh programment de multiplier des temps de présentations croisées et de participer réciproquement à leurs rencontres nationales. Ces modalités d'intervention visibilisent les collaborations existantes et encouragent de nouveaux partenariats. La formation de travailleurs d'Esat est en effet une des nouvelles missions des établissements et services de réadaptation.

Jeunes : éviter les ruptures de parcours

En 2023, la Fagerh a rejoint la convention « Atout pour tous » en Ile-de-France. Ce dispositif met en lien des partenaires institutionnels (Pôle emploi, Chéops, AGEFIPH, FIPHP...), des employeurs et des universités

afin de sécuriser l'accès aux formations et le parcours vers et dans l'emploi des jeunes en fin de la scolarité par des actions d'informations et d'accompagnement.



La qualité au cœur de nos dispositifs

La HAS associe à Fagerh son comité de concertation

Une des missions de la Haute Autorité de Santé est la réalisation d'un référentiel d'évaluation de la qualité des prestations du médico-social auquel tous les ESRP, ESPO et Ueros doivent se conformer. A sa demande, la Fagerh a rejoint le comité de concertation. Son programme de travail 2023-2025 vise l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

Cette invitation marque la reconnaissance de la Fagerh comme tête de réseau et son implication pour que les stagiaires soient partie prenante de leur parcours.



Partenariats employeurs

La Fagerh collabore avec les entreprises pour soutenir l'insertion des personnes en situation de handicap. Des conventions ont ainsi été signées avec Spodis, Thales et Orange.



Signature de la convention avec Suez

Partenariat Fagerh-Suez

Signé le 17 novembre 2022, cet accord vise à promouvoir le recrutement de stagiaires sur des métiers cibles. Les formations dans les secteurs de la comptabilité, de l'automatisme et de la logistique ont ainsi été identifiées et présentées via des fiches de poste. Des réunions ont aussi été organisées pour mettre en lien les professionnels en charge du recrutement et le réseau des ESRP.



PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

La Fagerh se positionne comme partenaire de France travail

Lors d'une visite de l'ESRP Acti+ Lieutsaint (Groupe Ugecam), la fédération a présenté l'expertise et les prestations du réseau à Thibaut Guilluy, Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises en charge du déploiement de France travail.

La Fagerh souhaite que les établissements de réadaptation professionnelle soient identifiés comme des ressources au service de l'inclusion et intégrés dans les circuits d'accompagnement, de formation et d'insertion des demandeurs d'emploi en situation de handicap.

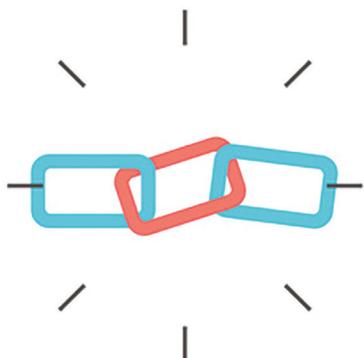
En effet, France travail vise à proposer une multiplicité de services pour les employeurs comme les personnes accompagnées et s'appuiera sur des structures spécialisées. Les prestations d'évaluation conseil, ces dispositifs de courte durée visant à

identifier les besoins en compensation et les actions les plus adaptées répondent aux problématiques d'orientation de certains travailleurs et peuvent être proposés par l'ensemble du réseau de la Fagerh.



«Vous êtes une partie du puzzle de France travail» assure Thibaut Guilluy

La Fagerh, maillon clé de la chaîne de l'accompagnement



Coopération avec les MDPH

Un modèle de convention à disposition

Le décret et l'arrêté relatif aux missions des ESRP-ESPO encouragent et légitiment la coopération entre les établissements et services et les MDPH.



En 2023, un groupe de travail CNSA-Fagerh a conjointement élaboré un modèle de convention spécifiant les modalités de cette collaboration (participation aux équipes pluri, aux réunions d'informations collectives, prestations d'évaluations, réponses aux besoins non couverts...). Cette trame ressource pourra être adaptée localement pour servir d'appui aux coopérations territoriales entre les MDPH et les établissements.

Les fonctionnaires ont droit à accéder aux dispositifs de reconversion !

La Fagerh et le FIPHFP se sont engagés dans le cadre d'un partenariat à faire connaître l'offre des ESRP-ESPO aux fonctionnaires et de favoriser pour les personnes en situation de handicap l'accès et le maintien dans l'emploi public.



Des actions d'informations ont été réalisées au niveau national comme régional. Adaptée aux spécificités de l'emploi public, une prestation courte d'évaluation « bilan professionnel » a été initiée par le CRM (Centre de réadaptation de Mulhouse). Formalisée, elle peut désormais être mobilisée sur l'ensemble du territoire.

Le 5 avril 2023, Bénédicte Pewzer, Présidente de la Fagerh a rencontré Françoise Descamps-Crosnier, Présidente du FIPHFP afin d'envisager les nouvelles actions à déployer.

PERSPECTIVES 2023-2024

FAGERH PRO-COMPETENCES

L'organisme de formation de la Fagerh se déploie

La transformation de l'offre médico-sociale vers une logique inclusive bouleverse les modalités de travail. Afin d'accompagner ces évolutions, la Fagerh développe son organisme de formation dédié aux professionnels de la réadaptation et à leurs partenaires : Fagerh Pro Compétences.

Après avoir analysé les attentes du réseau, plusieurs formations courtes sur la transformation de l'offre seront proposées dans les régions fin 2023. Dès 2024, le cursus dédié aux nouveaux arrivants du réseau sera régionalisé afin d'encourager les liens et les collaborations locales. Progressivement, au plus près des besoins, une offre de plus en plus variée sera proposée.



Geogers Dia, Responsable de l'organisme de formation Fagerh Pro Compétences a rejoint les effectifs de la Fagerh en 2023 pour concevoir, développer et assurer le suivi de l'offre des prestations.



Journées d'études de la Fagerh - octobre 2022

JRP 2024

Rendez-vous en octobre!

Tous les deux ans, les journées d'études de la réadaptation rassemblent les professionnels œuvrant pour l'insertion des personnes en situation de handicap.

Le programme des rencontres planifiées en octobre 2024 sera axé sur les transitions professionnelles. Les échanges porteront sur les parcours des différents publics (jeunes, travailleurs d'Esat...) et leurs enjeux d'accessibilité.

BIENTOT 80 ANS ! ⚡

Par ses engagements et ses actions, la Fagerh ambitionne de bâtir des dispositifs encore plus efficaces et inclusifs pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi des personnes handicapées. 2024 sera l'occasion de célébrer ensemble les 80 ans de la Fagerh, à l'heure où ses missions de plaidoyer, de mise en lien, de coordination et d'accompagnement au changement sont plus que jamais d'actualité.